

INVITATION PRESSE

Poitiers, le 22 septembre 2017

Signature du partenariat entre Bordeaux Métropole et l'ADEME

M. Alain Juppé
Président de Bordeaux Métropole
Maire de Bordeaux

M. Pierre Dartout
Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine,
préfet de la Gironde

M. Bruno Lechevin
Président de l'ADEME

ont le plaisir de vous inviter à la présentation de l'accord partenarial qu'ils signeront entre Bordeaux Métropole et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)

le vendredi 29 septembre 2017 à 9h30
dans les locaux de Bordeaux Métropole - Esplanade Charles de Gaulle à Bordeaux

Ce partenariat prend la forme d'un Accord-Cadre ADEME/Bordeaux Métropole et d'un Contrat d'Objectifs Dynamique pour l'Économie Circulaire. Il fixe les orientations sur **6 domaines de coopération** pour les trois années à venir :

- l'engagement territorial dans la transition énergétique ;
- une économie circulaire économe en ressources ;
- la ville durable et la ville de demain ;
- la haute qualité de vie et le changement de comportement ;
- la recherche, le développement et l'innovation ;
- le déploiement financier de la transition énergétique.

Entre 2010 et 2016 sur le territoire de Bordeaux Métropole, l'ADEME a accompagné près de 200 opérations pour un montant d'aides cumulé de plus de 32 millions € sur les 145 millions € d'investissements. Quelques exemples :

- la création des réseaux de chaleur de Saint Jean de Belcier, Ginko, Bassins à flot ;
- la récupération d'énergie sur le collecteur d'eaux usées du Museum d'histoire naturelle ;
- les travaux de dépollution de friches urbaines (Cenon, Le Bouscat) ;
- l'expérimentation d'une tarification incitative du service de gestion des déchets ;
- la concrétisation du schéma de promotion des achats responsables ;
- l'animation du club et du challenge de la mobilité ;
- l'implication des entreprises de l'écoparc de Blanquefort dans la transition énergétique, le défi climatique et le déploiement de l'économie circulaire.

Une politique commune pour atteindre les objectifs du plan climat de la métropole

- **Le recours aux énergies renouvelables thermiques** pour le chauffage via la mise en place de réseaux de chaleur alimentés par des sources d'énergie renouvelables thermiques (chaleur fatale des stations d'épuration, bois énergie et géothermie). En 3 ans, le nombre de logements desservis par un réseau de chaleur a doublé, passant de 12 000 à 24 000.
- **La mise en place d'une plateforme de la rénovation** Ma renov pour proposer un accompagnement sur mesure (du conseil au montage financier) à tous les particuliers (en maison individuelle ou copropriété) afin d'accélérer le rythme et l'ampleur des rénovations énergétiques : 5 000 logements par an.

A l'issue de la signature, un temps d'échanges sera spécialement réservé à la presse.

Contacts presse

ADEME Nouvelle Aquitaine

Sylvain KRUMMENACHER – Tél. : 05 56 33 80 24 – sylvain.krummenacher@ademe.fr
Marie-Jeanne LE CASTREC – Tél. : 05 55 71 38 52 – marie-jeanne.lecastrec@ademe.fr

Bordeaux Métropole

Benoît JAVOT – Tél. : 05 56 99 85 59 – bjavot@bordeaux-metropole.fr
Alain LAMAISON – Tél. : 05 56 99 85 29 – alamaison@bordeaux-metropole.fr

Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine

Sophie BILLA – Tél. : 05 56 90 60 18 – pref-communication@gironde.gouv.fr

Horizon Public Conseils

Pierre CHAPSAL – Tél. : 06 71 59 74 18 – chapsal@horizonpublic.org